

Chantier n° 2.6 - Impliquer le développement agricole

Objectif général

Le projet agro-écologique porte une vision ambitieuse du travail des exploitants agricoles. Ceux-ci doivent repenser leur système en raisonnant globalement toutes les dimensions de leur exploitation et ses interactions avec son environnement (naturel, économique, etc.). Cela suppose des connaissances techniques pointues dans des domaines variés mais aussi des compétences organisationnelles, en conduite du changement, etc. Un tel changement, s'il favorise le renforcement des performances de l'exploitation, peut difficilement être réalisé de façon isolée. Il suppose un accompagnement adapté, tant dans son contenu que dans les méthodes mises en œuvre (s'appuyant sur des dynamiques de groupes, accompagnateur plutôt que prescripteur, etc.).

Le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2014-2020, dont les orientations ont été fixées par circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013, s'inscrit dans le cadre du projet agro-écologique pour la France et a pour priorité de conforter le développement et la diffusion de systèmes de production performants à la fois du point de vue économique et environnemental.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'exploitations ayant réalisé un (auto)diagnostic agro-écologique
- Nombre d'exploitations agricoles ayant modifié ou consolidé leurs pratiques vers l'agro-écologie (enquête à mener en 2017 auprès :
 - des bénéficiaires des collectifs soutenus au travers des AAP ;
 - des GIEE ;
 - porteurs de PPR ;
 - Chambres d'agriculture...)
- Nombre d'ETPT consacrées à des actions d'accompagnement relevant de la stratégie globale d'exploitations vers l'agro-écologie. Source : enquête à conduire par l'APCA et les ONVAR en 2017

Action 1 : construire des dynamiques territoriales innovantes en multi-partenariat au niveau régional

Pilote MAAF : DGPE (BDA)

Autres contributeurs MAAF : DRAAF, les sous-directions de la DGPE qui ont un plan ou un programme qui implique également des dynamiques territoriales innovantes

Pilotes autres partenaires : chambres d'agriculture

Autres contributeurs : FADEAR, MODEF, FNCIVAM

Principe de l'action :

L'appel à projets visant les démarches collectives d'agriculteurs en faveur de l'agro-écologie (AAP MCAE) lancé fin 2013 a donné lieu à près de 470 candidats, parmi lesquels 103 projets ont été retenus et bénéficieront de subventions du CASDAR.

La dynamique initiée par cet appel à projets se poursuit au travers des AAP GIEE mis en œuvre par les DRAAF à partir de 2016 (cf action 2).

La capitalisation - valorisation des projets MCAE sera réalisée selon les modalités suivantes :

- une étude pilotée par l'INRA visant à mettre en place un observatoire des dynamiques de transition vers l'agro-écologie, induites par cet appel à projets. Cette étude est programmée pour se terminer fin 2017 ;
- une instruction des dossiers de paiements MCAE par les DRAAF et le BDA ;
- un repérage des démarches particulièrement intéressantes et innovantes par le BDA ;
- une capitalisation des travaux de ces groupes à intégrer dans la démarche de capitalisation mise en œuvre pour les GIEE.

Les projets pilotes régionaux sont une autre modalité relevant du PNDAR et concernant les PRDA des chambres d'agriculture, visant à inciter les acteurs du développement agricole en région, autour de la Chambre régionale d'agriculture, à travailler collectivement sur un projet d'enjeu local. La plupart des PPR ont été conçus autour de l'agro-écologie et de l'accompagnement des collectifs d'agriculteurs.

Sur des crédits du plan Ecophyto II, des démarches seront entreprises afin d'accompagner des groupes d'agriculteurs vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques. Constitués d'agriculteurs mais aussi de l'ensemble des partenaires pouvant contribuer au projet (aval des filières, collectivités, parcs naturels régionaux, représentants de la recherche et de la formation...), ces groupes, dits « groupes 30 000 » sont mobilisés autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ils bénéficieront notamment de l'expérience acquise par les fermes DEPHY et seront suivis par des animateurs issus des structures de conseil et de développement existantes. Le comité opérationnel assure la coordination du dispositif DEPHY et 30 000. Ce dispositif est confié à l'APCA.

Calendrier de réalisation :

Date	Avril et mai 2014	2 nd semestre 2014	2 nd semestre 2014
Étape	Accompagnement de l'AAP-MCAE 1ère édition : EDL pour les DRAAF concernant les candidats non retenus, réunion des lauréats début avril 2014, conventionnement avec les 103 lauréats de l'AAP MCAE	Élaboration du cahier des charges type de l'AAP MCAE n°2 dans le cadre de la dotation qui lui sera le cas échéant réservée au titre du budget 2015 (lancement des appels à projets au niveau régional)	Élaboration du cahier des charges des projets pilotes régionaux

Date	Début 2015	2015 à 2017	Fin 2017
Étape	Lancement de l'étude INRA Élaboration des PPR	Instruction des dossiers MCAE et suivi de certains groupes ; Mise en œuvre des PPR	Remise du rapport de l'étude INRA Fin évaluation mi-parcours du PNDAR : nouvelles orientations et recommandations.

Date	1 ^{er} semestre 2016	2 ^e semestre 2016	2017

Étape	Finalisation de l'instruction technique et des circuits financiers	Expérimentation du dispositif avec le lancement des premiers appels à propositions destinés à sélectionner des collectifs	Lancement d'appels à propositions régionaux
-------	--	---	---

Indicateurs de suivi/réalisation :

AAP MCAE 2014 et suivants :

- 1- Nombre de collectifs soutenus (c'est à dire ayant une convention signée)
- 2- Nombre d'exploitations agricoles concernées par les collectifs soutenus (donnée issue du dossier de demande)

Projets pilotes régionaux (PPR)

- 1- Nombre de PPR élaborés (2015)
- 2- Montant CASDAR consacré aux PPR / coût total du PPR (mesure de l'effet levier)

Groupes « 30 000 »

- 1- Nombre de groupes sélectionnés
- 2- Nombre d'exploitations agricoles concernées par ces groupes
- 3- Crédits Ecophyto mobilisés pour l'accompagnement de ces collectifs

Action 2 : favoriser les dynamiques collectives locales grâce aux groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Pilote MAAF : DGPE (BDA)

Autres contributeurs MAAF :

Pilotes autres partenaires : APCA-CRA

Autres contributeurs : FADEAR, ARF, MODEF, FNCIVAM

Principe de l'action :

La loi d'avenir crée un nouvel outil destiné à favoriser l'émergence et la réalisation de projets collectifs visant une modification des systèmes de production des exploitations en utilisant les principes de l'agro-écologie : les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). L'engagement dans un GIEE renforcera les interactions entre exploitants concernés et pourra permettre d'obtenir certaines majoration d'aides. Il s'agit donc d'un outil important qui favorisera le changement en soutenant les dynamiques collectives.

La loi a également confié aux organismes de développement agricole la mission de capitaliser les travaux des GIEE et diffuser leurs résultats. Les chambres d'agriculture sont, quant à elles, chargées de coordonner ce travail de capitalisation.

Afin de faciliter l'émergence de ces groupes, des appels à projets sont mis en place en région à partir de 2016, sur financement CASDAR. Ces financements permettent aux groupes de rémunérer du temps d'animation, indispensable au maintien de la dynamique et à l'interaction avec d'autres collectifs.

Calendrier de réalisation :

Date	2 avril 2014	2 nd semestre 2014	1er semestre 2015
------	--------------	-------------------------------	-------------------

Étape	Journée « Produisons autrement II : des pionniers aux GIEE »	Finalisation de la réglementation relative au GIEE (loi, décret, circulaire...)	Mise en œuvre opérationnelle du dispositif GIEE
-------	--	---	---

Date	Automne 2016	2017	2018
Étape	Lancement des AAP GIEE par les DRAAF	2 ^{ème} AAP GIEE en région	3 ^{ème} AAP GIEE en région

Indicateurs de suivi/réalisation :

- Nombre de dossiers de candidatures déposés
- Nombre de dossiers reconnus GIEE
- Nombre de dossiers lauréats des appels à projets
- Nombre d'exploitations concernées par la reconnaissance GIEE
- Nombre de fiches « capitalisation »

Action 3 : construire un outil d'autodiagnostic agro-écologique des exploitations, pour favoriser leur questionnement

Pilotes MAAF : DGPE

Autres contributeurs MAAF : DGAL, DGER, CEP, DRAAFs, FAM

Pilotes autres partenaires : ACTA

Autres contributeurs : INRA, CIRAD, FNCIVAM, APCA, ITAB, FNAB, FADEAR, instituts techniques, RMT et UMT

Principe de l'action :

L'agro-écologie ne se caractérise pas par la mise en œuvre de moyens précis mais plutôt par une démarche de re-conception globale du système d'exploitation afin de rechercher la performance sur l'ensemble de ses dimensions. L'action vise à mettre à disposition des agriculteurs et de ceux qui les accompagnent un outil d'autodiagnostic multicritères qui les aide dans ce questionnement et leur permette de faire le point sur leurs performances, leurs pratiques, leurs démarches, et plus globalement leur degré d'engagement dans l'agro-écologie.

Il s'agit donc de construire un outil de développement agricole, sans lien avec les dispositifs de soutien public, dans une optique d'utilisation à grande échelle. Cet outil doit pouvoir s'adapter à différentes attentes et utilisations, en particulier pouvoir être utilisé en autodiagnostic ou en diagnostic accompagné ou en groupe.

Il est nécessaire qu'il concilie la simplicité d'utilisation (indispensable à une utilisation à grande échelle) et les combinaisons de leviers inhérentes aux raisonnements agro-écologiques (réflexion systémique, etc.). Il devra également prendre en compte le contexte de l'exploitation concernée, sans pour autant prétendre à une personnalisation complète. En tout état de cause, il devra favoriser le questionnement et encourager la progression, quel que soit le niveau déjà atteint par chaque exploitant.

Calendrier de réalisation :

Date	avril 2014	mai-juin 2014	été 2014	automne 2014
Étape	Réalisation d'un <u>projet de maquette de prototype</u> par l'ACTA	Échanges, modification du projet et <u>validation de la maquette</u> d'un prototype en comité national de suivi	<u>Réalisation du prototype</u> préparation de la phase de tests	<u>Phase de test</u> dans les réseaux volontaires préparation du déploiement

Date	Printemps 2015	été 2015	Octobre 2016	Été 2016	Rentrée 2016
Étape	2 ^e phase de test	<u>Intégration des retours du test</u>	<u>Déploiement de l'outil</u>	<u>Développement d'une 2^e version de l'outil</u> (fonctionnalités <u>conseiller, campagne...</u>)	<u>Livraison de la v2</u>

Indicateurs de suivi/résultats :

- Livraison effective de l'outil
- Nombre d'autodiagnostic agro-écologie réalisés (en groupe / de manière isolée, accompagné ou non)

Action 4 : engager les chambres d'agriculture dans l'accompagnement des agriculteurs vers l'agro-écologie

Pilote MAAF : DGPE (BDA)

Autres contributeurs MAAF : CGAAER, DRAAF,

Pilotes autres partenaires : APCA, Conseil Scientifique de l'APCA

Autres contributeurs : réseau DEPHY,

Principe de l'action :

Les chambres d'agriculture, fortement engagées dans la mise en œuvre du projet agro-écologique au travers des GIEE, de l'outil de diagnostic agro-écologique, du plan Ecophyto, constituent un puissant réseau au service de l'accompagnement des agriculteurs. Cet engagement doit dépasser le seul cadre du PNDAR et des subventions CASDAR pour imprégner l'ensemble de leurs missions d'établissement public.

L'APCA en liaison avec les chambres d'agriculture élaborera un programme consolidé en matière d'agro-écologie pour le réseau, afin de :

- prévoir que la contribution au projet agro-écologique devienne une orientation prioritaire de ces dernières ;
- faire évoluer l'organisation et les actions des chambres afin de proposer aux exploitants souhaitant s'engager dans l'agro-écologie un accompagnement dans la durée ;
- engager un plan ambitieux de formation des conseillers ;
- assurer le lien entre les conseillers et les innovations de la recherche-développement ;
- renforcer le rôle de l'échelon régional des chambres d'agriculture.

Dans le cadre de la déclinaison du PNDAR avec les chambres régionales et l'APCA, du Contrat d'objectif puis des programmes régionaux de développement agricole et rural, les objectifs

opérationnels et thématiques prioritaires devront être déclinés. En outre, les Chambres contribueront aux chantiers nationaux visant la capitalisation puis la diffusion des résultats produits.

L'action d'accompagnement sélectionnée le 13/11/2013 et conduite par l'APCA visant à développer les méthodes d'accompagnement et de formation de démarches stratégiques au bénéfice des agriculteurs s'est terminée par un colloque de restitution en octobre 2015. Cette action, en s'appuyant sur un partenariat étroit entre les acteurs du développement et de l'enseignement agricole, a permis l'élaboration d'un corpus d'outils et méthodes à disposition des formateurs pour déployer les démarches stratégiques auprès des apprenants.

Calendrier de réalisation :

Date	Décembre 2013	Janvier 2014	Juin 2014	2016-2017
Étape	Signature du contrat d'objectif et de performance de l'APCA dans le cadre du PNDAR	Mise en place d'un réseau DGPAAT/DRAAF pour l'examen et le suivi des PRDAR des chambres d'agriculture	Signature par le ministre d'un arrêté approuvant les programmes régionaux validés (PRDAR)	Programme consolidé

Indicateurs de suivi/réalisation :

1. Nombre de jours de formation des conseillers des chambres sur l'agro-écologie/agent/an (objectif cible : 3 jours en moyenne). Source : APCA, COB engagement 4
2. % de crédits du CASDAR affectés, sur l'ensemble des programmes annuels approuvés, à la thématique 2 des programmes « conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ». Source : DARWIN
3. Elaboration et suivi d'un programme consolidé des chambres d'agriculture en matière d'agro-écologie

Action 5 : mobiliser les autres réseaux existants, en particulier les ONVAR (FNCIVAM, AFIP, TRAME...), dans l'accompagnement des agriculteurs vers l'agro-écologie

Pilote MAAF : DGPE BDA

Autres contributeurs MAAF : autres sous-directions DGPE , CGAAER

Pilotes autres partenaires : FNCIVAM

Autres contributeurs : ensemble des ONVAR, CS ONVAR

Principe de l'action :

De nombreux groupes pionniers se sont développés au cours des dernières années en revoyant leur système d'exploitation dans un sens cohérent avec le projet agro-écologique (raisonnement global et systémique, allongement des rotations, recherche de synergies, renforcement de l'autonomie, etc.). Ces groupes s'inscrivent le plus souvent dans des réseaux, qui proposent un accompagnement et favorisent les échanges et le partage d'expériences.

Il convient de diffuser et de démultiplier ces premières expériences afin de favoriser une évolution à grande échelle de l'agriculture française vers l'agro-écologie. Les différents réseaux existants, en particulier ceux qui reçoivent des subventions publiques via le PNDAR, doivent ainsi intégrer comme un des axes prioritaires de leur action la diffusion d'expérience également à des agriculteurs

extérieurs à leur réseau.

Il s'agira dans un premier temps de dresser un état des lieux des dispositifs où la question de l'accompagnement vers l'agro-écologie est traitée dans les ONVAR. Il s'agira de recenser les publications éditées ou en cours d'édition, les projets en cours ou passés, les formations ou les groupes d'échanges proposés dans les divers réseaux... Cet état des lieux permettra d'animer un groupe Inter-ONVAR de capitalisation sur l'accompagnement vers l'agro-écologie. Ce groupe sera composé des administrateurs et chargés de mission des têtes de réseau ONVAR en charge des questions d'accompagnement et d'agro-écologie. Il aura pour objectif de faire le lien entre l'état des lieux de l'existant et ce que les têtes de réseau ont inscrit à ce sujet dans leur projet 2015-2020 en réponse à l'appel à propositions lancé le 10 juin 2014.

L'ensemble de ces travaux permettra de rédiger une note de synthèse reprenant les spécificités de l'accompagnement vers l'agro-écologie dans les ONVAR ainsi qu'une série de préconisations sur les éléments clés de l'accompagnement et les freins et leviers d'une diffusion efficace des méthodes d'accompagnement.

Par ailleurs, le financement sur crédits CASDAR d'une animation inter-ONVAR a permis d'affiner leur connaissance mutuelle au cours des années 2015 et 2016. La mise en place du Comité Scientifique des ONVAR au cours du 2ème semestre 2016 contribuera à structurer et accompagner la réflexion stratégique et prospective de ce « réseau », notamment concernant leur rôle et leurs apports dans le déploiement du projet agro-écologique.

Calendrier de réalisation :

Date	Septembre-octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014
Étape	État des lieux de l'existant (publication, formation, projets...) sur la question de l'accompagnement au sein des ONVAR.	Rencontre Inter-ONVAR sur l'accompagnement : - présentation de l'état des lieux - échange sur les actions « accompagnement vers l'agro-écologie » dans les programmations PNDAR 2015-2020 des ONVAR - travail sur les spécificités de l'accompagnement et sur les préconisations	Rédaction d'une synthèse sur l'accompagnement dans les ONVAR et sur les préconisations pour diffuser un accompagnement efficace vers l'agro-écologie.

Date	octobre 2016	décembre 2016
Étape	Remise du rapport ONVAR sur l'agro-écologie	1 ^{ère} réunion du CS ONVAR

Indicateurs de suivi/réalisation :

- % de crédits du CASDAR affectés, sur l'ensemble des programmes annuels approuvés, à la thématique 2 des programmes « conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ». Source : DARWIN

Action 6 : mobiliser les réseaux Coop de France et FNCUMA dans l'accompagnement des collectifs d'agriculteurs et des agriculteurs vers l'agro-écologie

Pilote MAAF :

Autres contributeurs MAAF : DGPE

Pilotes autres partenaires : Coop de France, FNCUMA

Autres contributeurs :

Principe de l'action :

2800 coopératives et 11545 CUMA couvrent l'ensemble du territoire national et 3/4 des agriculteurs adhèrent au moins à une coopérative. Gouvernées par des agriculteurs, elles les mobilisent et les accompagnent autour de projets économiques sur les territoires dans une logique de filière de l'amont à l'aval. La mobilisation de ce réseau à la transition agro-écologique est nécessaire pour accompagner très largement la modification de pratiques (itinéraires techniques, fourniture d'intrants adaptés, nouvelles formes d'organisation du travail, partage et optimisation des ressources nécessaires aux exploitations par le biais d'organisations collectives...) et faire le lien avec les dynamiques des marchés valorisant au plus juste les productions des agriculteurs.

Dans cette logique, Coop de France et la FNCUMA ont été lauréats de l'appel à propositions ONVAR après avoir déposé des programmes d'actions dont la commission d'examen a jugé qu'ils étaient pertinents pour contribuer au déploiement du projet agro-écologique. Ces programmes visent notamment à :

- accompagner l'organisation et le fonctionnement des coopératives pour faciliter, promouvoir et contribuer aux démarches agro-écologiques des collectifs et des adhérents individuels ;
- favoriser l'adhésion des administrateurs, adhérents et dirigeants de coopératives aux démarches agro-écologiques pour qu'ils construisent des projets économiques de filière dans ce cadre et portent et promeuvent les messages aux adhérents ;
- faire évoluer le conseil coopératif pour favoriser la prise en compte de l'agro-écologie en travaillant sur les organisations du conseil coopératif et la formation des conseillers ;
- renforcer le lien des coopératives et leurs adhérents avec la recherche et l'expérimentation, renforcer et déployer les démarches de recherche – développement portées par les coopératives pour favoriser l'innovation, au plus près des territoires ainsi qu'au niveau national et européen ;
- inscrire les travaux conduits par les coopératives qui peuvent être mutualisées dans le respect de la propriété intellectuelle, dans la capitalisation des connaissances au niveau national.

Les actions suivantes feront l'objet d'un suivi particulier :

Pour Coop de France

Le conseil coopératif, outil pour accompagner le changement agro-écologique (AE2)	<u>Objectifs opérationnels :</u> 1- Élaborer des outils et des méthodes à mettre à disposition des conseillers du réseau coopératif, leur permettant d'avoir une vision systémique des exploitations et une bonne compréhension des enjeux de l'agro-écologie et de la triple performances 3- élargir les compétences à l'accompagnement au
---	---

	changement en abordant la question sous l'angle de l'anticipation et la gestion des risques dans un cadre collectif
La coopérative, lieu de création et de diffusion de solutions agro-écologiques (AE5)	<u>Objectifs opérationnels :</u> 1- identifier, approfondir et diffuser au sein des coopératives des solutions innovantes de production favorisant la triple performance, notamment en établissant un partenariat durable avec la recherche et l'enseignement 2- développer la mise en œuvre par les coopératives d'actions visant la protection de la ressource en eau et de la biodiversité 3- favoriser l'émergence, la construction et la mise en œuvre par les coopératives de projets agro-écologiques structurés, en lien fort avec les contextes territoriaux et les filières
L'économie circulaire au service de l'agro-écologie et réciproquement (AE6)	<u>Objectifs opérationnels :</u> 1- Identifier le potentiel de développement de l'économie circulaire et démontrer en quoi celle-ci est source de création de valeur pour les coopératives 2- identifier et qualifier les liens vertueux existants entre les pratiques agri-écologiques et celles de l'économie circulaire 3-favoriser l'émergence de projets collaboratifs sur les territoires visant à l'optimisation des ressources naturelles tout en produisant des biens et des services

Pour la FNCUMA

L'agroéquipement au service de la multiperformance des exploitations (AE1)	Renforcer et mettre en œuvre les contributions des agro-équipements aux changements de systèmes de production par le développement d'outils et de méthodes de conseil renouvelées (AE1)
--	---

Un processus d'évolution d'organisation du réseau des fédérations de Coop de France est en cours. Il vise à renforcer l'impact de son programme au plus près de l'ensemble des coopératives en tenant compte de la diversité des entreprises et des organisations selon leurs métiers et leurs territoires d'intervention. Par ailleurs, le conseil scientifique et d'évaluation (CSE) de Coop de France est renouvelé pour intégrer le programme de la FNCUMA et mieux prendre en compte les enjeux liés à l'agro-écologie.

Calendrier de réalisation :

Date	2015	2016	2017
Étape	1 ^{ère} année de mise en œuvre des programmes CASDAR Coop de France et FNCUMA	2 ^{ème} année de mise en œuvre des programmes CASDAR Coop de France et FNCUMA	1 ^{ère} année d'interaction entre le CSE et le CS ONVAR

		Renouvellement du conseil scientifique et d'évaluation (CSE) de Coop de France et de la FNCUMA	
--	--	--	--

Action 7 : mise au point du document de pilotage thématique transversal du PNDAR

Pilote MAAF : DGPE (BDA)

Autres contributeurs MAAF : DGER(SDI)

Pilotes autres partenaires :

Autres contributeurs : CT CSO

Principe de l'action :

Afin d'assurer un pilotage par thème, de façon transversale aux différents organismes bénéficiaires du CASDAR, ce document de suivi est élaboré en 2014 et mis à jour régulièrement durant la période 2014/2020. Il fera apparaître le rattachement des actions des différents organismes à chaque thème et mettra en évidence les complémentarités entre ces actions. Il servira de support au suivi transversal assuré par la Commission technique (CT) développement agricole et rural (DAR) du CSO.

Calendrier de réalisation :

Date	4 ^{ème} trimestre 2014
Étape	Tableau présenté à la commission technique DAR du CSO

Indicateurs de suivi/réalisation :

- Mise en place du tableau de suivi (O/N, date de validation par la CTS - CSO DAR). Source : DARWIN

Articulation de ce chantier avec les plans

Le plan Ecoantibio prévoit que les éleveurs sont conseillés pour améliorer les conditions d'élevage et éviter l'apparition de maladies.

Le plan Ecophyto II s'appuie sur la mobilisation des services de développement. Au delà de l'accompagnement des fermes du réseau DEPHY, il s'agira de développer l'articulation avec les GIEE et d'accompagner les 30 000 fermes.

Le plan Ambition bio qui vise au développement de ce mode de production s'appuie pour atteindre cet objectif sur les organismes de développement.

L'axe 3 du plan d'agroforesterie prévoit de développer le conseil dans ce secteur, en particulier de mettre en place un réseau de conseillers agroforesterie.